

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

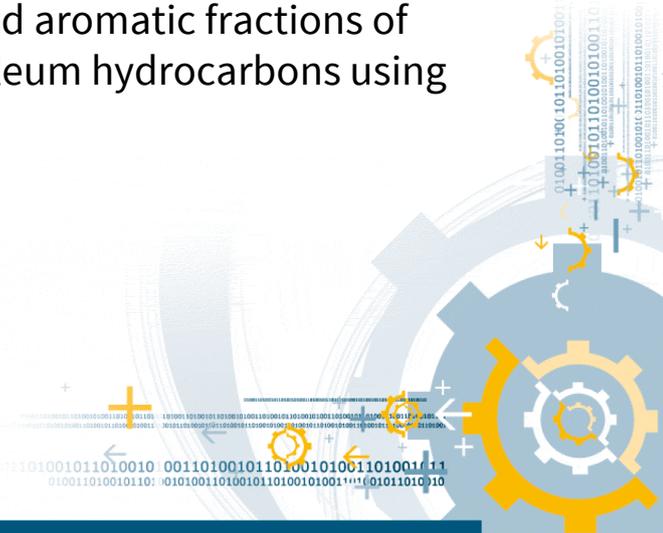
ILNAS-EN ISO 16558-1:2015

Qualité du sol - Hydrocarbures de pétrole à risque - Partie 1: Détermination des fractions aliphatiques et aromatiques des

Bodenbeschaffenheit -
Mineralölkohlenwasserstoffe für die
Risikobeurteilung - Teil 1: Bestimmung
aliphatischer und aromatischer

Soil quality - Risk-based petroleum
hydrocarbons - Part 1: Determination of
aliphatic and aromatic fractions of
volatile petroleum hydrocarbons using

09/2015



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 16558-1:2015 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 16558-1:2015.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ICS 13.080.10

Version Française

**Qualité du sol - Hydrocarbures de pétrole à risque - Partie
1: Détermination des fractions aliphatiques et aromatiques
des hydrocarbures de pétrole volatils par
chromatographie en phase gazeuse (méthode par espace
de tête statique) (ISO 16558-1:2015)**

Bodenbeschaffenheit - Mineralölkohlenwasserstoffe
für die Risikobeurteilung - Teil 1: Bestimmung
aliphatischer und aromatischer Fraktionen leicht
flüchtiger Mineralölkohlenwasserstoffe mittels
Gaschromatographie (statisches Headspace-Verfahren)
(ISO 16558-1:2015)

Soil quality - Risk-based petroleum hydrocarbons -
Part 1: Determination of aliphatic and aromatic
fractions of volatile petroleum hydrocarbons using gas
chromatography (static headspace method) (ISO
16558-1:2015)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 juin 2015.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
------------------------------------	----------

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 16558-1:2015) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 190 "Qualité du sol" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 345 "Caractérisation des sols", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 16558-1:2015 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 16558-1:2015 sans aucune modification.

Première édition
2015-08-15

**Qualité du sol — Hydrocarbures de
pétrole à risque —**

**Partie 1:
Détermination des fractions
aliphatiques et aromatiques des
hydrocarbures de pétrole volatiles par
chromatographie en phase gazeuse
(méthode par espace de tête statique)**

Soil quality — Risk-based petroleum hydrocarbons —

*Part 1: Determination of aliphatic and aromatic fractions of
volatile petroleum hydrocarbons using gas chromatography (static
headspace method)*



Numéro de référence
ISO 16558-1:2015(F)

© ISO 2015

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2015

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse